

Procès-verbal du Conseil de gestion Réuni le jeudi 29 novembre 2018

Sous la présidence du Doyen Christian Vallar

Etaient présents : M. le Doyen VALLAR, E. MOUIAL, I. PARACHKEVOVA, C. PINA, O. VERNIER, L. COCHIN, A. GAZANO, K. DEHARBE, M.-H. SA VILAS BOAS, P. LUPPI, C. TERRAZZONI, A. TRESCASES, V. DEBUIGNE, M. DUCHOSSOY, A. HUET, L. CORRADI, E. TARTAMELLA, K. SAFFIOTI, V. D'ANGELO-DONATO, D. FAY, M. OUAKNINE, M. VIDEAU-GILLI, E. VOISIN-MONCHO

Avaient donné procuration : M. LATINA et Y. STRICKLER à E. MOUIAL, X. LATOUR et B. ASSO à C. VALLAR, C. COURTIN et G.-C. GIORGINI à L. COCHIN, A. DELORT à V. DEBUIGNE

Etaient absents non représentés : M. TELLER, P. TURK, J.-R. DEMARCHI, R. CHABBERT, L. VOISIN, A. PIEFFET, J. PETRO, D. ARNAUD, J. FICARA, J. MATHIEU

Etaient présents à titre consultatif : E. COUET, responsable financier, P. RITTER, directeur administratif, F. SIIRIAINEN, élu CFVU de l'UNS, D. THEROND, responsable SCD-BU section Droit, Y. TOUAIBIA, chargée mission Alternance.

Le Doyen ouvre la séance à 9h.

1. Projets de convention de double diplôme avec l'ARENAP (pour validation des instances universitaires)

Le Doyen présente au Conseil les éléments que lui a transmis G.-C. GIORGINI, Vice-Doyen Relations internationales qui n'a pas pu être présent, étant à Naples pour y dispenser des enseignements.

Trois projets d'accords de double diplôme au niveau Master sont soumis à l'examen du Conseil. Ces projets concernent tous l'un des partenaires stratégiques de l'UNS/UCA, à savoir l'ARENAP (Académie Russe d'Economie Nationale et d'Administration Publique auprès du Président de la Fédération de Russie), établissement d'enseignement supérieur russe comparable à l'ENA français.

Ces projets sont afférents :

- Au Master Droit public parcours « Droit et contentieux publics approfondis » (M2), dirigé par le Professeur Pauline TURK
- Au Master Droit public parcours « Droit et procédures fiscales de l'entreprise » (M2), dirigé par M. Philippe LUPPI, Maître de conférences
- Au Master Droit privé parcours « Droit privé et sciences criminelles » (M2), dirigé par les Professeurs Yves STRICKLER et Jean-François RENUCCI.

Les projets de convention de double diplôme et les annexes financières sont présentées au Conseil. Les annexes pédagogiques sont en cours de finalisation mais leur contenu a déjà été déterminé.

Dans cette perspective, il convient de noter que l'ARENAP propose déjà une offre de formation en droit public, les projets envisagés s'inscrivent dans une véritable dimension d'accompagnement de nos partenaires russes tant sur le plan scientifique que pédagogique afin de leur permettre « une montée en puissance » dans ces domaines.

Le Doyen demande au Conseil de voter sur les projets de conventions.

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité les projets de convention de double diplôme avec l'ARENAP, concernant les Masters suivants : Master Droit privé parcours « Droit privé et sciences criminelles » (M2), Master Droit public parcours « Droit et contentieux publics approfondis » (M2), Master Droit public parcours « Droit et procédures fiscales de l'entreprise » (M2), tels que présentés.

Cf. Projets de conventions

2. Sélection à l'entrée du Master 1 ***(pour information)***

Le Doyen fait état de la question de la sélection à l'entrée du Master 1. Un message a été adressé aux responsables de Master il y a quelques jours pour les informer sur ce sujet. Le contexte national fait que, de plus en plus d'Universités sélectionnent à l'entrée du Master 1 et la position de l'Université de Nice est de s'aligner sur une première année de Master sélective. La Faculté de droit et science politique bénéficie jusqu'à présent d'un statut particulier avec une sélection au niveau Master 2, de manière dérogatoire.

Une discussion en visio-conférence avec les Doyens d'Aix, Avignon et Toulon a eu lieu dernièrement. A ce jour, aucune décision définitive n'a encore été prise par les autres universités. Aix, qui dispose de 56 parcours, envisage le passage à la sélection dès la rentrée prochaine pour ses mentions de masters tubulaires (Droit notarial, ALED...) et l'année suivante pour les autres mentions. Cette logique se comprend car les effectifs aixois sont considérables et les collègues craignent un afflux étudiantin en provenance des autres établissements de la Région. En revanche, Avignon, qui ne dispose que d'une seule mention de Master et Toulon qui dispose de cinq mentions sont plutôt favorable au passage à la sélection dès la rentrée prochaine, sachant que 2019-2020 est une année de transition durant laquelle il y aura à la fois la sélection à l'entrée du 1 et les dernières sélections à l'entrée du 2 pour les étudiants sortant du Master 1.

Il a été relevé en particulier qu'il y avait une certaine déperdition des étudiants niçois et aixois en faveur des étudiants de Bordeaux et Paris dès la fin de la Licence. Il serait sans intérêt pour nous de devoir accueillir en Master 1 des étudiants qui seraient refusés par ailleurs dans les Universités sélectives.

Un formulaire « Sélection en Master » nous a été transmis par l'Université, relayé via le service scolarité aux responsables de Master, pour recueillir les modalités de sélection qui seront mises en ligne pour les candidats.

Des questions se posent sur la manière de compléter ce formulaire, ainsi que sur la réglementation du Ministère ou au niveau de l'Université en ce qui concerne le passage à la sélection à l'entrée en Master 1, et sur la sélection à l'entrée du Master 2 pour les étudiants en provenance d'autres Universités hors Nice.

Des discussions s'ensuivent.

Il est décidé de réunir les responsables de Master pour échanger sur ce sujet.

3. Demande de création de trois diplômes d'universités (DU)

Le Doyen donne la parole à Yasmina TOUAIBIA, chargée de mission alternance, pour la présentation des demandes de création des diplômes d'université (DU). A travers la mise en place de ces DU qui correspondent à un certain nombre de besoins identifiés, il s'agit aussi de dynamiser la formation professionnelle de l'établissement.

3.1. Diplôme d'Université « Adoption »

(pour validation CFVU)

Le DU Adoption, dont les grandes lignes ont été présentées et approuvées lors du Conseil de gestion du 22 juin 2018, est une formation transdisciplinaire consacrée à l'adoption, portée par Marie-Cécile Lasserre (MCF Droit privé, CERDP) et Anne Boisseuil (MCF, LIRCES). Mme Boisseuil a travaillé particulièrement sur la question de la filiation et apportera sur ce DU l'expertise des psychologues.

Le DU Adoption s'adresse aux professionnels et le coût de formation est de 1700 €, éligible aux aides et prises en charge des employeurs.

Ce DU comporte 150 heures de formation, comprenant 135 heures en présentiel et 15 heures de projet tutoré (étude de cas).

Il s'agit du premier DU en France consacré à l'adoption, bénéficiant de cette dimension transdisciplinaire, et porté par des juristes.

L'ouverture est prévue en mars/avril 2019.

Cf. Présentation et annexe financière

3.2. Diplôme d'Université « Prévention des terrorismes et des radicalisations »

(pour validation CFVU)

La création du DU Prévention des terrorismes et des radicalisations a été approuvée lors du Conseil de gestion du 22 juin 2018.

Ce DU, porté par le Doyen Christian Vallar et Yasmina Touaibia, fait une large place à l'approche transdisciplinaire, avec la volonté de ne pas traiter cette question exclusivement sur le terrain sécuritaire, mais d'inclure dans l'analyse des approches historique, juridique et politiste.

De nombreuses formations, pour la plupart non encadrées, existent sur cette question de prévention du terrorisme et de la radicalisation. Un DU sur la même thématique existe à l'Université Paris 8, mais il est axé sur une approche psychologique du phénomène. Le DU, proposé à la faculté de droit et science politique, a cette volonté d'apporter une analyse très complète et d'insister sur l'aspect prévention et inclusion.

Ce DU comporte 150 heures de formation et son coût est de 3200 € ; ce tarif est aligné sur les coûts de formation pratiqués à Paris. La maquette a été élaborée en concertation avec les chargés de mission de la Préfecture et de la Métropole, pour mieux cerner les besoins de formation en la matière. Il s'adresse à un public très large, et plus particulièrement aux personnels de la Préfecture et de la Métropole justement.

L'ouverture est prévue en mars/avril 2019.

Cf. Présentation et annexe financière

3.3. Diplôme d'Université « Violences faites aux femmes »

(pour validation CFVU)

Le DU Violences faites aux femmes, porté par Ugo Bellagamba et Yasmina Touaibia, est une formation élaborée en partenariat avec l'Institut d'Enseignement Supérieur de Travail Social (IESTS) avec lequel nous travaillons déjà pour le DU Protection de l'enfance.

Le DU a été labellisé avant même son ouverture, et s'inscrit dans le cadre des actions menées contre les violences faites aux femmes, telle la Journée d'action désignée sous l'appellation « Orange Day ». Nous pouvons nous féliciter de l'écho qu'a ce DU avant même son ouverture puisqu'il correspond à une volonté de l'Université de s'inscrire dans cette thématique contre les violences sexistes et sexuelles.

Des formations existent à Paris et à Toulouse, mais elles sont axées sur les violences domestiques. Dans le contenu de la formation que nous proposons, la réflexion a été élargie à tous les espaces où se déploient ces violences.

Ce DU comprend 140 heures de formation et son coût est de 2000 €.

L'ouverture de ce DU est prévue le 8 mars 2019, date symbolique de la Journée internationale des droits des femmes, et la clôture le 10 décembre 2019 avec une manifestation publique.

Le Doyen fait part au Conseil de la nomination de M. Philippe RITTER, directeur administratif en qualité de coordinateur de la cellule « Violences sexistes et sexuelles » de l'Université Côte d'Azur et de Mme Fabienne GHELFI, Maître de conférences de Droit privé, en tant que membre.

Cf. Présentation et annexe financière

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la demande de création des diplômes d'Université « Adoption », « Prévention des terrorismes et des radicalisations » et « Violences faites aux femmes » telle que présentée.

4. Modification du tarif du Diplôme d'Université « Protection de l'enfance »

(pour validation CFVU)

La nature de la modification apportée correspond à une erreur dans la saisie du montant du coût de la formation, de 1700 € qui comprenait les 57 € de frais d'inscription administrative. Les deux montants ont donc été dissociés sur l'annexe financière (droit d'inscription 1643 € auxquels s'ajoutent les frais d'inscription administrative 57 €) afin de respecter la volonté initiale de communiquer sur un DU au tarif de 1700 €

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la demande de modification du tarif du Diplôme d'Université « Protection de l'enfance » telle que présentée.

5. Présentation du budget 2019

(pour information)

Le Doyen donne la parole à P. RITTER pour la présentation du budget octroyé par l'Université.

P. RITTER présente au Conseil la ventilation du budget qui a été remontée auprès de la Direction des Affaires Financières ce matin. Il rappelle, en ce qui concerne les DU, qu'UnicePro prend une commission de 14 % de frais de gestion et 200 € de frais de dossier pour les DU dont ils ont la gestion.

Le projet de budget 2019, accompagné du bilan de l'année écoulée, a été présenté devant la gouvernance au mois d'octobre, lors du dialogue de gestion. Nous pouvons constater une diminution de 4 556 € par rapport à N-1 dans la dépense « fonctionnement » pour la composante et moins 20 000 € pour le Campus.

Un point important est à relever concernant les recettes annoncées que la Faculté et le campus doivent réaliser sur l'exercice 2019. Le prévisionnel de recettes des contrats de professionnalisation et d'apprentissage a été augmenté. Cette recette, affectée sur le budget de la composante, se retrouve en dépense et permettra de payer les heures d'enseignement du Master Administration et liquidation des entreprises en difficulté (auto-financement des heures de ce Master) ainsi que le salaire du chargé de mission alternance, l'Université ayant validé le support mais sans financement dédié.

P. RITTER rappelle que le Conseil avait voté un prélèvement de 15 % de contribution sur la formation continue et note qu'à ce jour, les recettes du CFA sont exemptes de taxes de la part de la composante. Le CFA prend 370 € par contrat en frais de gestion et provisionne 20 % pour les mesures d'accompagnement. Cette somme est prélevée et mise à notre disposition pour des actions pédagogiques spécifiques.

P. RITTER propose aux responsables de Master qui ont des contrats de professionnalisation, une réunion en janvier, lorsque le budget sera intégré dans l'application de gestion financière et comptable SIFAC, pour faire le point sur la somme dont ils disposent.

P. RITTER fait le point sur les travaux. Les crédits de la formation continue ont permis cette année de réaliser les travaux d'aménagement des salles Passiflore 1 et 2. Une commande de mobilier a été réalisée pour la salle 208.

En ce qui concerne les projets de travaux de l'amphithéâtre 201 et le rafraîchissement de l'amphithéâtre 200, ils sont inscrits chaque année dans la programmation des travaux mais ne sont pas accordés par l'Université. Pour information, le budget prévisionnel pour l'amphi 201 est de 250 000 €. Une réflexion peut être menée entre nous pour envisager des solutions.

Les enseignants font remonter l'information de l'absence de lumière en amphithéâtre 1. Cela est pris en compte. P. RITTER explique que certains travaux peuvent être réalisés par notre service technique. Le problème sur ces amphithéâtres est l'installation électrique défectueuse qui doit être reprise en totalité. Nous pouvons l'inscrire dans les travaux 2019. F. SIIRIAINEN remarque que les travaux de rafraîchissement de son bureau n'ont pas été terminés suite au retrait de la moquette. Cela est bien pris en compte.

P. RITTER profite de cette occasion pour saluer le travail réalisé par le service technique. Dernièrement les travaux de Passiflore 1 et 2 ainsi que l'aménagement en régie du dernier étage de la Villa Passiflore (dans le cadre du projet DL4T) ont été effectués. Actuellement, le service est mobilisé sur l'aménagement d'un espace modulable à la bibliothèque universitaire (salle BU 1) dans le cadre de l'opération L@UCA, et financé à hauteur de 60 000 € par l'Université et entièrement exécuté par le service technique.

Le budget est assez contraint. Les dépenses liées à l'entretien du Campus sont de plus de 530 000 €, ce qui limite ensuite les moyens d'action sur la composante.

La demande de crédits pour l'achat d'un véhicule 7 places, pour remplacer le Scénic (qui ne répond plus à la circulaire des véhicules qui ont plus de sept ans), a été inscrite au budget lors du dialogue de gestion mais n'a pas été accordée.

E. MOUIAL s'interroge sur les possibilités dont nous disposons concernant la rénovation des locaux car il paraît difficile de fonctionner longtemps dans ces conditions. Elle s'interroge sur le

fait que notre budget est à peu près équivalent au budget d'un département à l'IUT et demande quelle est la position de l'Université.

P. RITTER explique que la direction du patrimoine prend en charge la programmation des travaux immobiliers importants, selon le budget qui lui est alloué, les travaux étant déclinés en plusieurs niveaux selon l'importance. Les rénovations attendues (amphithéâtre 201, rafraichisseur d'air en amphithéâtre 200) ont systématiquement été inscrites par la Faculté dans la programmation des travaux mais nous n'avons pas la maîtrise des décisions prises. Pour faire un parallèle avec l'IUT, pour 2019, la Faculté va avoir 56 contrats de professionnalisation et d'apprentissage, alors que l'IUT doit en avoir environ 300. Le développement de la formation continue est un moyen de nous donner des marges, si l'Université ne baisse pas sa dotation en contrepartie.

Par ailleurs, P. RITTER prend l'exemple concret de la Villa Monique, et depuis cinq ans France Domaine ne l'a pas mis à la vente. Nous en avons toujours la charge et la responsabilité. Le coût sur cinq ans est de 55 000 €, sans compter les heures réalisées sur place par les agents. Cette dépense aurait pu être mise ailleurs. De plus, la Villa Monique est régulièrement squattée et dégradée.

P. RITTER souligne l'intérêt d'une prime « d'intéressement » pour les enseignants-chercheurs qui développent la formation continue, en plus de leurs missions d'enseignement et de recherche.

C. PINA s'interroge sur une réflexion à avoir concernant la charge de travail d'un enseignant-chercheur aujourd'hui.

F. SIIRIAINEN fait remarquer à cet égard que certains établissements disposent d'un référentiel métier enseignant-chercheur. Nous pourrions demander à l'Université d'avoir un tel référentiel.

6. Questions diverses

Le Doyen demande au Conseil s'il a des questions ou des remarques à formuler.

6.1. Décharge de service pour les nouveaux enseignants *(pour information)*

C. PINA signale que le département science politique a été mis en difficulté par les décharges de service dont bénéficient les nouveaux enseignants. Les services ont été établis au mois de juin sur la base des anciennes décharges de service et l'information a été donnée en octobre qu'il fallait les modifier pour intégrer ces décharges. Cela a posé des problèmes au département car les services des enseignants ont dû être revus en urgence, d'autant plus que, dans le cas d'un petit département, les heures de service sont calculées au plus juste. Il y a un problème en terme de gestion du personnel et d'information.

E. MOUIAL fait état de l'information qu'elle a eu, de la possibilité de reporter la décharge l'année prochaine, voire d'y renoncer si cela met trop en difficulté le département.

Les représentants des autres départements remarquent qu'ils ont rencontré le même problème.

P. RITTER signale qu'une nouvelle procédure est mise en place pour les professeurs invités. Les enseignants peuvent s'adresser à Mme FOURNIER, responsable du Bureau du Personnel, pour un complément d'information.

4.2. Anonymat des copies

(pour information)

V. DEBUIGNE soumet au Conseil de la part d'A. DELORT le sujet de l'anonymat des copies, qui a été évoqué lors de la dernière réunion de scolarité. L'Université a noté que la commande de copies avec le rabat a un coût. La position du Conseil est demandée sur cette question.

P. RITTER précise que l'Université s'appuie sur le fait qu'il n'y a pas d'obligation à l'anonymat des copies.

Une discussion s'engage.

E. MOUIAL remarque que de nombreuses Universités disposent d'un système d'étiquettes scannées qui remplacent les copies à rabat.

L'avis du Conseil est le suivant : conserver l'anonymat des copies et privilégier une modernisation du système (pour ne plus avoir de rabat) sans remise en cause de l'anonymat auquel le Conseil tient.

P. RITTER profite de ce sujet pour faire part au Conseil des difficultés rencontrées par le service scolarité et les enseignants, du fait de la diffusion du calendrier prévisionnel des examens, qui devait rester confidentiel. Ce calendrier de travail a été partagé par les étudiants qui se sont manifestés directement auprès des enseignants ou des services pour demander à ce que soit modifié leurs dates d'examens.

4.3. Ouverture de la Bibliothèque Universitaire le samedi

(pour information)

La BU sera ouverte exceptionnellement toute la journée les samedi 1^{er} décembre, 8 décembre et 15 décembre, période précédant les examens.

La séance est levée à 10h50

Le Doyen
Christian VALLAR

